

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2019

Sous la présidence de Monsieur Gérard JANUS, Maire

Conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 10

Le 10 décembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures précises, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gérard JANUS, Maire, pour une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par le Maire le 24/11/2019

Présents :

JANUS Gérard, MARFING Jean-Louis, GROFF Jérôme, HENTSCH Eric, HUNTZINGER Régis, COUSANDIER Daniel, LE MEVEL Clément, DEVAURE Pascal, DEHILLOTTE Antoine, HUBER Christelle
Procuration de BARTH Hans à HUNTZINGER Régis

DCM 22 - 2019 : ASSURANCE SATATUTAIRE

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Le Maire expose :

- *Considérant la nécessité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;*
- *Considérant qu'à l'issue de la consultation engagée, le contrat d'assurance statutaire l'assureur GROUPAMA a été retenu.*

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire:

- *à souscrire l'adhésion au contrat d'assurance statutaire auprès de l'assureur GROUPAMA selon les conditions suivantes :*

Agents immatriculés à la CNRACL

Taux : 4,55 % Franchise : 10 jours par arrêt en maladie ordinaire

Agents immatriculés à l'IRCANTEC

Taux : 1,2 % Franchise : 10 jours par arrêt en maladie ordinaire

✓ *Prise d'effet du contrat : 1^{er} janvier 2020*

PRECISE que ces conditions couvrent tout ou partie des risques suivants :

- *agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité.*
- *agents affiliés à l'IRCANTEC : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire, Longue maladie / longue durée*

AUTOTISE le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour copie conforme au registre signé par tous les conseillers présents
Certifiée exécutoire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 10 décembre 2019.

Le Maire,
Gérard JANUS

